

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 13
Procurations : 2
Absent : 0

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : Messieurs SOULIER Samuel, Maire, BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, Mesdames CONSTANT Sandrine, DOMEIZEL Emilie, PAGES Anne, PANTEL Emilie, SOULIER Anne, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur DOLADILLE Damien à Monsieur SOULIER Samuel, Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL Emilie.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

5 - OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL DE LA MAIRIE À L'ASSOCIATION HANDBALL NORD LOZERE.

L'association Handball Nord Lozère a fait la demande auprès de Monsieur le Maire de Saint-Alban-sur-Limagnole d'une mise à disposition d'un local afin que les bénévoles et/ou salariés puissent assurer des tâches administratives de l'association.

Monsieur le Maire propose donc la mise à disposition d'un bureau au sein de la mairie de Saint-Alban-sur-Limagnole. Il est nécessaire de signer une convention précisant les articles suivants :

- La description des locaux et mobilier mis à disposition ;
- Les horaires de mise à disposition en lien avec les horaires du secrétariat ;
- La durée de la convention : 1 an renouvelable par tacite reconduction et ce, à compter du 1^{er} décembre 2022 ;
- La gratuité de la mise à disposition ;
- Les obligations de l'association en termes de respect des lieux et d'assurance.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à disposition d'un local au sein de la mairie de Saint-Alban à l'association Handball Nord Lozère ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention avec Madame la Présidente de l'association Handball Nord Lozère.

Et ont les membres présents signé au registre des délibérations.
Copie certifiée conforme faite en mairie.


Le Maire,
Samuel SOULIER

